

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

Délibération n°2024/038

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 février 2024

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry -
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie – Mr PERNOT Bernard
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr MONTEYREMARDE Christian pouvoir à Mr DOLPHIN Jean-Michel - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mr PAQUE Yannick - Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr GARNIER Jacques pouvoir à

Mr MONTEYREMARDE Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr MERLIN Denis pouvoir à Mr REY Jean-Marc - Mme DEZARNAUD Sylvie pouvoir à Mme GRANGEOT Christelle - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr SGUI Jean-Michel – Mr MERLIN Olivier à Mr GENTY Philippe - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr CHAMBON Denis - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann - Mme TYRODE Elisabeth – Mr ANDRE Sébastien – Mr BERHAULT Yann - Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mr COURION Sébastien - Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François - Mr MANIN Gilbert – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Madame Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Assainissement – Extension BT du réseau électrique pour alimentation du poste de refoulement du Cortet à Vernioz

La Commune de Vernioz ayant informé la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône que le poste de refoulement du Cortet était alimenté par le réseau électrique communal, le syndicat Territoire d'Énergie Isère (TE38) a été saisi afin d'étudier la faisabilité d'un raccordement pour le compte de la CC EBER. Il s'agit d'une extension d'environ 60 ml en souterrain.

Sur la base d'une étude sommaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - prix de revient prévisionnel € TTC de l'opération estimé à :	14 564 €
2 - montant total € TTC de financement externe :	12 114 €
3 - participation EBER (nette de TVA) aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 :	139 €
4 - contribution EBER (nette de TVA) aux investissements estimés à :	2 312 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 et de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Le Conseil d'exploitation de Eaux d'Entre Bièvre et Rhône a émis un avis favorable en séance du 6 février 2024.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les éléments ci-dessus exposés,

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation de Eaux d'Entre Bièvre et Rhône en séance du 6 février 2024,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	14 564 € TTC
Financements externes :	12 114 € TTC
Participation prévisionnelle de la CC EBER (net de TVA) <i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	2 451 €

PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 139 € (nette de TVA)
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité,

PREND ACTE de la contribution prévisionnelle EBER aux investissements de 2 312 € (nette de TVA),

APPROUVE la réalisation du projet d'extension du réseau électrique par TE38,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme
Le 1^{er} Vice-président
Robert DURANTON

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 04/03/2024



ID : 038-200085751-20240226-D_2024_038-DE